

Les associations se mobilisent contre le monopole des constructeurs sur les pièces de carrosserie

Publié dans [Pratique](#) > [Budget](#)
par [Pierre Desjardins](#) Le 28 Septembre 2011

En France, les pièces de carrosserie bénéficient d'un statut singulier : les constructeurs automobiles en détiennent le monopole, une exception dans le monde des pièces détachées qui a des conséquences directes sur le budget de l'automobiliste français. Alors que s'ouvre aujourd'hui à l'Assemblée Nationale la discussion d'un projet de loi comprenant ce sujet sensible, les associations se mobilisent pour mettre fin à cette situation.

Aujourd'hui 28 septembre est à marquer d'une pierre blanche : UMP, PS et Nouveau Centre ont déposé des amendements aux contenus identiques ayant pour thème la réparation automobile alors que débute aujourd'hui la discussion du projet de loi visant à renforcer les droits, la protection et l'information des consommateurs. Comment expliquer un tel consensus sur de la bête pièce de carrosserie entre les principaux partis français plutôt prêts habituellement à s'étriper sur tous les sujets, juste par principe ?

DES TARIFS 30 A 40% PLUS ELEVES EN FRANCE

Les pièces de rechange visibles, comme on les appelle officiellement, jouissent en fait d'un statut particulier en France. Alors que le marché des autres pièces mécaniques, celles concernant la sécurité comme les suspensions et les freins comprises, est en libre concurrence, celui des pièces de carrosserie est légalement le monopole des constructeurs que ce soit au niveau de la production ou de la distribution, ce qui n'est pas le cas dans nombreux de nos voisins européens.

Ce cas particulier a de lourdes conséquences : les prix en France, qui ont d'ailleurs augmenté de 26% entre 2005 et 2010, sont 30 à 40% plus élevés en France qu'en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne ou en Belgique où les automobilistes peuvent trouver des pièces alternatives à celles des constructeurs. De tels tarifs influencent directement le montant des primes d'assurance, le budget des ménages qui ne sont pas assurés tous risques (soit 38% des Français) ou des propriétaires réalisant leurs réparations eux-mêmes et la classification des véhicules accidentés dans la catégorie « économiquement irréparables ».

Nombreuses sont donc les associations à se mobiliser : 40 millions d'automobilistes, UFC Que Choisir, la Fédération de la distribution automobile et l'Alliance des experts automobiles ont lancé un site internet commun servant de plate-forme permettant à chacun d'écrire à son député pour l'encourager à voter la fin de ce monopole : <http://www.libere-mon-auto.org/>